



Tenter de sauver mon permis

Par **MaxH**, le **03/01/2013** à **19:02**

J'ai obtenu mon permis en 2004. J'avai alors 12 points

Il me reste 8 points sur mon permis actuellement.

Pour un incident caractérisé de Delit de fuite j'ai eu une composition pénale en décembre 2012. Perte de 6 points applicable seulement en avril après le stage obligatoire prévu en avril justement.

Entre temps je dois récupérer 2 points le 12 mars 2013 à la vue du relevé d'info general récupéré en prefecture aujourd'hui.

Or le 1 janvier dernier j'ai été prié à l'alcoolémie. Risque de perte de 6 points encore . je suis convoqué en février au T.G.I de rennes.

Dois-je repousser ce jugement? dois-je faire un stage entre temps, c-a-d entre le moment où je récupère mes 2 points (mars) et le jugement de l'alcoolémie ?

Je me disais : si je repousse le jugement pour l'alcoolémie après le 12 mars, je récupérerai certainement mes 2 points à récupérer. là j'aurai 10 points. si ensuite je perds les 6 prévus je reviens à 4. là je ferai un stage de recup de points, je reviendrais à 8. puis là s'appliquera la deuxième perte de 6 points applicable en avril. je conserverai donc mon permis puisqu'il m'en restera 2. Mais je sais pas si je vois juste ou non!!? je suis vrt en panique !

si quelqu'un peut m'aider vrt !! merci d'avance! je dispose de peu de temps. En tout cas on m'a conseillé de ne pas aller chercher le recommandé en attendant d'en savoir plus, afin de gagner du temps.. j'attends vos réponses

Par **Tisuisse**, le **04/01/2013** à **23:09**

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance du contenu de ce lien si vous souhaitez avoir des réponses :

http://www.experatoo.com/droit-en-general/redaction-messages-politesse_108848_1.htm

Bien à vous,

Tisuisse,
coadministrateur.